

**Section 1 – Identification des titulaires de compte**

- M.  M<sup>me</sup> Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_
- M.  M<sup>me</sup> Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_
- M.  M<sup>me</sup> Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

**Section 2 – Consentements**

Les titulaires soussignés d'un ou de plusieurs comptes (ci-après « Compte conjoint ») conviennent, par la présente, que le Compte conjoint de même que les opérations financières relatives à celui-ci sont régis par les conditions décrites ci-dessous.

- Les titulaires du Compte conjoint agissant seuls, sont autorisés et habilités à traiter de façon générale avec Valeurs mobilières Desjardins inc. (VMD). Chaque titulaire du Compte conjoint a le pouvoir de lier tous les autres titulaires du Compte conjoint. Tous les titulaires reconnaissent qu'à la suite d'une transaction, VMD n'a, en aucune circonstance, à aviser les autres titulaires du Compte conjoint ou à obtenir leur consentement pour donner suite aux instructions d'un des titulaires du Compte conjoint.
- Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, chacun des titulaires du Compte conjoint peut notamment:
  - Donner à VMD toute instruction d'opération dans le Compte conjoint et y compris acheter et vendre des titres;
  - Retirer, recevoir et transférer des titres et des soldes créditeurs libres et en disposer et même fermer le Compte conjoint;
  - Faire parvenir à VMD de la correspondance et des communications de toute sorte;
  - Recevoir personnellement de VMD, des demandes, avis, confirmations de transaction(s), états de compte et communications de toute sorte;
  - Résilier, modifier ou ratifier toute convention relativement au Compte conjoint.
- Les titulaires du Compte conjoint sont conjointement et solidairement responsables des obligations stipulées à la présente convention ainsi qu'à la convention générale de compte et conventions spécifiques incluses dans le Document d'information sur la relation avec les clients et Conventions.  
De plus, les titulaires, conjointement et solidairement, acceptent de tenir indemne VMD de toute perte, dommage ou responsabilité résultant ou non de toute poursuite contre VMD en lien avec le Compte conjoint, ou tout retrait d'argent, de titres ou d'autres biens demandés par n'importe quel titulaire de compte agissant seul ou conjointement.  
Par ailleurs, les titulaires du Compte conjoint renoncent à la confidentialité des informations échangées entre eux et le conseiller.
- Les portefeuilles de valeurs des titulaires du Compte conjoint sont regroupés pour n'en former qu'un seul, lequel est géré selon des objectifs de placement communs et une politique de placement commune et unique.
- Tout rapport qui doit être produit par VMD ou la Fiducie aux termes de la présente Convention, est établi en un seul exemplaire, au nom des titulaires du Compte conjoint.
- Ni VMD ni la Fiducie ne tiendront de comptabilité séparée des prix de base rajustés et des gains en capital individuels, chacune des personnes a l'entière responsabilité de calculer et de déclarer sa part de gains aux autorités fiscales, au moment où cette déclaration est exigible.
- Les feuillets fiscaux sont émis globalement au nom des titulaires du Compte conjoint, et ce sont eux qui ont la responsabilité de déclarer leur part des revenus aux autorités fiscales.

**Section 3 – Nature du lien entre les titulaires (pour résidents du Québec seulement)**

- Les titulaires du Compte conjoint sont des conjoints légaux ou de fait.
- Plus de deux personnes sont titulaires du Compte conjoint ou les titulaires du Compte conjoint ne sont pas des conjoints légaux ou de fait.

## Section 4 – Gains de survie

Le Compte conjoint est un compte avec ou sans gain de survie :

- Veuillez prendre note que pour les résidents du Québec, seule l'option **A** s'applique et tous les titulaires doivent parapher.
- Pour les résidents des autres provinces du Canada, tous les titulaires doivent parapher l'option de leur choix, soit l'option **A** ou l'option **B**. Toutefois, dans le cas des titulaires qui résident en Ontario et qui sont mariés ensemble, l'option **B** s'appliquera par défaut.

Si aucun choix n'est effectué, par défaut l'option A s'appliquera.

**A. Compte conjoint sans gain de survie :**

- Les conditions suivantes s'appliquent.

**Veillez parapher :** \_\_\_\_\_

- A.1** Il est de l'intention expresse de chacun des titulaires du Compte conjoint d'opérer le Compte conjoint en qualité de copropriétaires sans gain de survie et non en qualité de copropriétaires conjoints avec gain de survie ;
- A.2** Advenant le décès d'un des titulaires du Compte conjoint, le titulaire survivant doit immédiatement en aviser par écrit VMD ;
- A.3** Le décès d'un titulaire affecte les droits et les obligations des autres titulaires du Compte conjoint, car ces droits et obligations sont assujettis aux lois pertinentes de chacune des provinces canadiennes où VMD a des activités commerciales ;
- A.4** VMD peut, avant ou après la réception de cet avis, prendre les mesures appropriées pour se protéger à l'égard de tout impôt, obligation, pénalité ou perte en vertu de la législation applicable ;
- A.5** À la suite de la réception de l'avis de décès d'un des titulaires, le Compte conjoint est immatriculé au nom du titulaire survivant et de la succession du titulaire défunt ; tout ordre de transaction doit alors faire l'objet d'instructions conjointes de la part du titulaire survivant et de la succession du titulaire défunt ;
- A.6** La succession du titulaire défunt est liée par les modalités de la présente convention, et chacun des survivants, des héritiers et des ayants droit de chacun des titulaires du Compte conjoint continueront d'être responsables envers VMD conjointement et solidairement, à l'égard de toute dette, obligation, responsabilité ou perte relative au compte, notamment, celles qui résultent de l'exécution des opérations commencées avant que VMD ait reçu l'avis écrit de décès, ou engagées pour la liquidation du Compte conjoint.

**B. Compte conjoint avec gain de survie :**

- Non disponible pour les résidents du Québec ;
- Les conditions suivantes s'appliquent.

**Veillez parapher :** \_\_\_\_\_

- B.1** Il est de l'intention expresse de chacun des titulaires du Compte conjoint d'opérer le Compte conjoint en qualité de copropriétaires avec gain de survie et non en qualité de copropriétaires sans gain de survie. Chacun des titulaires bénéficie donc d'un droit de survie relativement aux titres et soldes créditeurs libres déposés au Compte conjoint ;
- B.2** Advenant le décès d'un des titulaires du Compte conjoint, le titulaire survivant doit immédiatement en aviser par écrit VMD et remettre une preuve de décès acceptable à VMD ;
- B.3** La succession du titulaire défunt continuera d'être responsable de tout montant qui serait dû à VMD à la suite de transactions effectuées ou commencées avant la réception par VMD de l'avis du décès ;
- B.4** Le décès d'un titulaire n'a pas pour effet d'empêcher le titulaire survivant de retirer du Compte conjoint les soldes créditeurs libres et les titres, à la condition toutefois que toutes les dispositions législatives applicables aient été respectées. Au décès d'un titulaire, la propriété intégrale du Compte conjoint est transmise au titulaire survivant, aux mêmes conditions ;
- B.5** En demandant à VMD d'ouvrir un Compte conjoint, les titulaires conjoints donnent à VMD la directive irrévocable de payer sur demande le solde au compte au titulaire survivant du Compte conjoint lors du décès de l'un d'eux, sans procéder à d'autres enquêtes quant à toute réclamation de tiers, y compris les héritiers, fiduciaires de succession, exécuteurs testamentaires, administrateurs successoraux, ayants cause du titulaire défunt ou tout autre tiers et sans reconnaissance de telles réclamations.

## Section 5 – Signatures

\_\_\_\_\_  
Nom du client (en caractère d'imprimerie)

**X** \_\_\_\_\_  
Signature du client

\_\_\_\_\_  
Date (AAAA-MM-JJ)

\_\_\_\_\_  
Nom du client (en caractère d'imprimerie)

**X** \_\_\_\_\_  
Signature du client

\_\_\_\_\_  
Date (AAAA-MM-JJ)

\_\_\_\_\_  
Nom du client (en caractère d'imprimerie)

**X** \_\_\_\_\_  
Signature du client

\_\_\_\_\_  
Date (AAAA-MM-JJ)